Le CLSM : un outil de démocratie en santé

Le Conseil local de santé mentale (CLSM) est une plateforme de concertation et de coordination d'un territoire défini par ses acteurs, présidée par un élu local, co-animée par la psychiatrie publique, intégrant les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir et mettre en oeuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire.

Objectifs stratégiques

Le CLSM a plusieurs objectifs, dont les points communs sont la prevention et la promotion de la santé mentale :

- mettre en place une observation en santé mentale,
- permettre l'accès et la continuité des soins,
- favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers,
- participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations,
- promouvoir la santé mentale.

Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale

211, rue Roger Salengro
59260 Hellemmes

T : 03 20 43 71 00

@CCOMSLille

www.ccomssantementalelillefrance.org

Avec le soutien de :

EPSM Lille-Métropole

Centre Collaborateur OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (Lille, France)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

cget

Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale

Présentation du programme

Le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale a initié un programme d'appui au développement et au renforcement des CLSM grâce au soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires et la Délégation générale de la santé. Depuis le 1er janvier 2017, le CCOMS est devenu le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM.

Partenaires

Un partenariat a été instauré avec l'association Elus santé publique et territoires, et avec la Plateforme nationale de ressources Ateliers santé ville, pour la diffusion des CLSM en France.
Le CCOMS collabore également avec le PSYCOM et le CNFPT, avec qui il propose une formation pour les coordinateurs/coordinatrices de CLSM.

Actions du CCOMS pour le développement des CLSM

Actions locales

- Intervention sur site : présentation de la démarche CLSM aux acteurs locaux, participation aux réunions de travail.
- Transmission de documents : outils (modèles de convention, chartes...), contacts...
- Relecture et conseils pratiques.

Centre national de ressources

- Etat des lieux et capitalisation des données des CLSM (actions et outils mis en place).
- Rédaction de guides ou de recommandations.
- Valorisation de la démarche CLSM dans des colloques nationaux et internationaux, rédaction d'articles.
- Un site web dédié aux CLSM, intégrant une plateforme collaborative pour les coordinateurs de CLSM.
- Organisation de journées et de rencontres nationales.
- Pilotage d'une formation nationale des coordonnateurs de CLSM.
- Sensibilisation des élus locaux.

En savoir plus

www.clsm-ccoms.org

Les CLSM en bref

- Plus de 170 sites urbains et ruraux, regroupant plus de 1 000 municipalités, ont un CLSM opérationnel et 70 sont en projet.
- La mise en place de nombreuses actions concrètes : cellules de cas complexes, conventions logement, outils de communication, réalisation d'un diagnostic territorial, formations croisées entre professionnels, commissions d'accès aux soins, groupes de travail sur la participation des usagers...
- Le CLSM est cité dans la loi de santé publique, dans les plans psychiatrie-santé mentale et divers rapports parlementaires.
- Le dispositif privilégié de mise en œuvre du volet « santé mentale » des Contrats locaux de santé Villes-ARS.